

# RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 24 juin 2024

## A - Finances et Solidarité Territoriale

### COMPTE ADMINISTRATIF des DEPENSES et des RECETTES du DEPARTEMENT Exercice 2023

Le Compte Administratif des dépenses et des recettes du Département, pour l'exercice 2023, vous est présenté dans un fascicule séparé.

#### **I – Les dépenses du Compte Administratif 2023**

Les dépenses totales de l'exercice 2023 des sections d'Investissement et de Fonctionnement sont réalisées à hauteur de 297.197.291,67 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Véritable empreinte de la politique menée par notre Assemblée, le Compte Administratif (CA) traduit les efforts poursuivis par notre collectivité au bénéfice de l'ensemble des habitants de l'Indre, des acteurs publics et privés conformément aux engagements pris lors du vote des budgets.

Le Département a de nouveau fait le choix de l'action et de l'innovation et continue à jouer pleinement son rôle dans l'accompagnement des publics les plus fragiles et dans l'équipement et l'attractivité de son territoire.

Ainsi, notre collectivité met en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation de ses missions primordiales en faveur des solidarités humaines et territoriales sur l'espace départemental.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 215.674.476,41 € et les restes à réaliser s'élèvent à 96.934,60 € correspondant en particulier à des subventions dont le versement n'a pas été demandé avant la fin de l'exercice.

Avec un taux d'exécution qui s'élève à 94 % (hors mouvements financiers et provisions), les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de + 1,5 %, soit + 3,2 M€, qui résulte de la croissance des dépenses du domaine social et des dépenses de personnel, amoindrie par l'absence de constitution de mise en réserve des DMTO.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2023 sa forte mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales en faveur des plus jeunes comme des plus âgés, des personnes souffrant de handicap et des personnes fragilisées ou en situation de précarité, missions auxquelles nous sommes très attachés.

Globalement, les dépenses liées au secteur social augmentent significativement, à hauteur de 5,9 M€, passant de 145 M€ en 2022 à 151 M€ en 2023. Représentant 70 % du budget de fonctionnement, les crédits consacrés aux solidarités humaines permettent d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être des Indriens.

La croissance de ces dépenses s'observe dans les différents domaines de l'action sociale mais de façon plus dynamique dans le secteur de l'enfance et de la famille avec la hausse des rémunérations des assistants familiaux et des frais de placement dans les établissements. Les dépenses en faveur des personnes handicapées continuent de croître avec le versement de la PCH et des frais de séjours en établissements. Les charges liées au RSA, après avoir diminué en 2021 et 2022, repartent à la hausse compte tenu de la revalorisation de l'allocation.

Par ailleurs, les dépenses de personnel augmentent globalement de 7 %, soit + 3,4 M€ supplémentaires par rapport à 2022, du fait notamment de la revalorisation du point d'indice de tous les fonctionnaires et de la hausse des salaires des personnels concernés par le Ségur de la santé, ces deux mesures étant constatées en année pleine sur 2023.

Ensuite, les charges à caractère général poursuivent leur croissance dans le budget départemental et enregistrent une progression de près de 11 %, soit + 1,6 M€, compte tenu des effets de la crise énergétique et de l'inflation en 2023.

Enfin, les contributions obligatoires comprenant la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours et les dotations de fonctionnement aux collèges enregistrent une nette augmentation de 15 %. Notre collectivité poursuit son soutien financier au Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour la sécurité de chacun, en évolution de + 10 % par rapport à 2022, avec un montant de contribution de plus de 8,4 M€.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est porté à la hausse mais pour autant, notre collectivité n'aura renoncé à aucun de ses objectifs en reconduisant son soutien financier volontariste en faveur du secteur associatif et du secteur public pour favoriser l'animation et l'attractivité de l'Indre. Actrice des politiques éducatives, culturelles, sportives, touristiques et environnementales, notre collectivité a su préserver ses interventions facultatives, qui sont tout aussi essentielles au développement équilibré du territoire et au maintien de la cohésion sociale. Avec une hausse de 11 % par rapport à 2022, le monde associatif et le secteur public se sont vu attribuer un montant global de subventions de 4,7 M€.

En investissement, les dépenses réelles atteignent 53.956.079,25 €. Hors dette, elles s'élèvent à 53.193.369,52 € avec un taux d'exécution qui atteint 76,4 %.

La politique départementale d'investissement s'intensifie massivement avec + 35 % de crédits injectés dans l'économie locale, soit un volume de près de 14 M€ supplémentaires par rapport à 2022. Selon Bercy, les dépenses d'investissement 2023 augmenteraient de 1,6 % pour l'ensemble des Départements. Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, notre Assemblée a poursuivi ses investissements nécessaires pour des conditions de mobilité plus sûres, un accompagnement éducatif renforcé, les projets des communes ou la transition écologique pour répondre aux risques climatiques à venir.

Les dépenses d'équipement direct sont en forte progression de plus de 33 % par rapport à 2022 avec en particulier des investissements en hausse concernant les travaux routiers (+ 3,4 M€ dont 1 M€ pour la déviation de Villedieu), les travaux dans les collèges (+ 0,9 M€) et les travaux sur nos bâtiments (Maison des Sports, Archives).

Les subventions versées enregistrent une nette augmentation de près de 39 % compte tenu notamment de la subvention en faveur du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui progresse de 2,1 M€ et de nos aides aux communes dans le cadre de notre politique « à guichet ouvert ».

Par conséquent, le ratio « dépenses d'équipement par habitant » connaît une forte croissance pour s'établir à 240 €/hab contre 177 €/hab en 2022. Ainsi, l'Indre se place sur la plus haute marche du podium de ceux qui investissent le plus parmi les Départements de la région Centre-Val de Loire et les Départements limitrophes.

Ainsi, notre collectivité, pour contribuer au développement de son territoire, a intensifié ses investissements sous maîtrise d'ouvrage et ses interventions volontaristes dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité comprenant une montée en puissance des investissements en faveur de la transition écologique.

Notre Département a réussi à continuer d'investir et donc favoriser l'activité économique alors que certains Départements font des choix difficiles sur les dépenses facultatives, réduisent leurs investissements et décalent les projets non engagés.

Plus que jamais en 2023, notre Assemblée a amplifié ses efforts au service de tous les acteurs de son territoire et a tenu une nouvelle fois ses engagements en accentuant ses investissements avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de communiquer et de se déplacer en toute sécurité,
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance,
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement, synonyme d'attractivité renforcée,
- à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique.

## **II – Les recettes du Compte Administratif 2023**

La réalisation des recettes de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2023 est de 314.763.694,39 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Les recettes réelles de fonctionnement ressortent à 256.950.762,94 €, enregistrant une diminution de 0,8 % par rapport à 2022, principalement en raison de la chute des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui se sont fortement dégradés sur l'année 2023.

Avec les pertes successives des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les impôts locaux ne sont plus constitués que de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour 1,6 M€.

Compte tenu des réformes fiscales, les fractions de TVA constituent désormais une des principales ressources des Départements et les exposent davantage à la conjoncture économique. Les fractions de TVA s'élèvent à 55 M€, et représentent plus de 21 % des recettes départementales de l'Indre en 2023.

La croissance de la TVA n'est une sécurité qu'à court terme, sa progression ayant ralenti en 2023 à + 2,8 %.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de + 0,9 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.

Par ailleurs, le Département de l'Indre est bénéficiaire de deux fonds de péréquation à hauteur de 19,9 M€ visant à une meilleure répartition des recettes au sein des départements. Il est également contributeur pour 1,8 M€, d'où un solde de 18,1 M€.

En Investissement, les recettes réelles s'établissent à 30.246.195,44 €, cette dernière somme comprenant la dotation complémentaire mise en réserve de 15 M€ et la couverture du besoin de financement à hauteur de 1,05 M€.

Les principales recettes sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 5 M€, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) pour 1,8 M€ et de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) figée à 1,2 M€, bien loin des crédits engagés par le Département en faveur des collégiens.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute s'élève, en 2023, à 41,3 M€. L'épargne brute est en recul de 11 % compte tenu de « l'effet ciseaux » avec la croissance des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes de fonctionnement.

Toutefois, l'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. En conséquence, il n'est pas fait appel à l'emprunt sur l'exercice 2023.

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 70 M€ qui permet d'alimenter notre trésorerie sur les trois premiers mois de l'année. Il permet également d'assurer une capacité d'autofinancement des investissements à venir, et plus particulièrement l'important chantier de déviation routière, la reconstruction du foyer de l'enfance, de deux nouveaux Espaces sociaux de proximité notamment et les subventions attribuées dans le cadre des différents fonds thématiques à guichets ouverts, pour lesquels le Département s'est engagé.

Les principaux mouvements budgétaires (réels + ordre) s'établissent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total budgétaire
Recettes réalisées 2023	51.437.677,63	263.326.016,76	314.763.694,39
<i>Dont 1068</i>			
- Couverture du besoin de financement	1.047.635,74		1.047.635,74
- Dotation complémentaire en réserve	15.000.000,00		15.000.000,00
Recettes réalisées 2023 hors 1068	35.390.041,89		298.716.058,65
Dépenses réalisées 2023	61.593.948,76	235.603.342,91	297.197.291,67
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>-10.156.271,13</b>	<b>27.722.673,85</b>	<b>17.566.402,72</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	- 865.495,09	53.559.857,48	52.694.362,39
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 11.021.766,22</b>	<b>81.282.531,33</b>	<b>70.260.765,11</b>
Solde d'exécution 001 (à inscrire au BS 2024)	- 11.021.766,22		
Résultat à affecter au BS 2023		81.282.531,33	
<b>Solde des restes à réaliser 2023 sur 2024</b>	- 30.000,00	- 96.934,60	- 126.934,60

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

**Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le paragraphe 7 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV, tome II, de l'instruction budgétaire et comptable M 52 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil départemental sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production, par le comptable public, du Compte de Gestion,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La réalisation des dépenses budgétaires est de 297.197.291,67 €.

**Article 2.** - La réalisation des recettes budgétaires est de 314.763.694,39 €.

**Article 3.** - Le Compte Administratif de 2023 est adopté ainsi que les documents figurant en annexe.



**Marc FLEURET**